



120 Impasse Jean Baptiste Say
Espace Concorde
34470 Pérols

OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER OCCITANIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER OCCITANIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : LE CORUM ESP CHARLES DE GAULLE 34 000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER OCCITANIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « 2 - Règles et méthodes comptables – Principes et conventions générales – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Pérols, 10/6/2026

DocuSigned by:

 1828625D5A184C7...

Paul Morandi
 Associé

DocuSigned by:

 9E3B0B7FD4F242C...

Stéphane SERVANTON
 Directeur



**Opéra Orchestre
National
Montpellier**

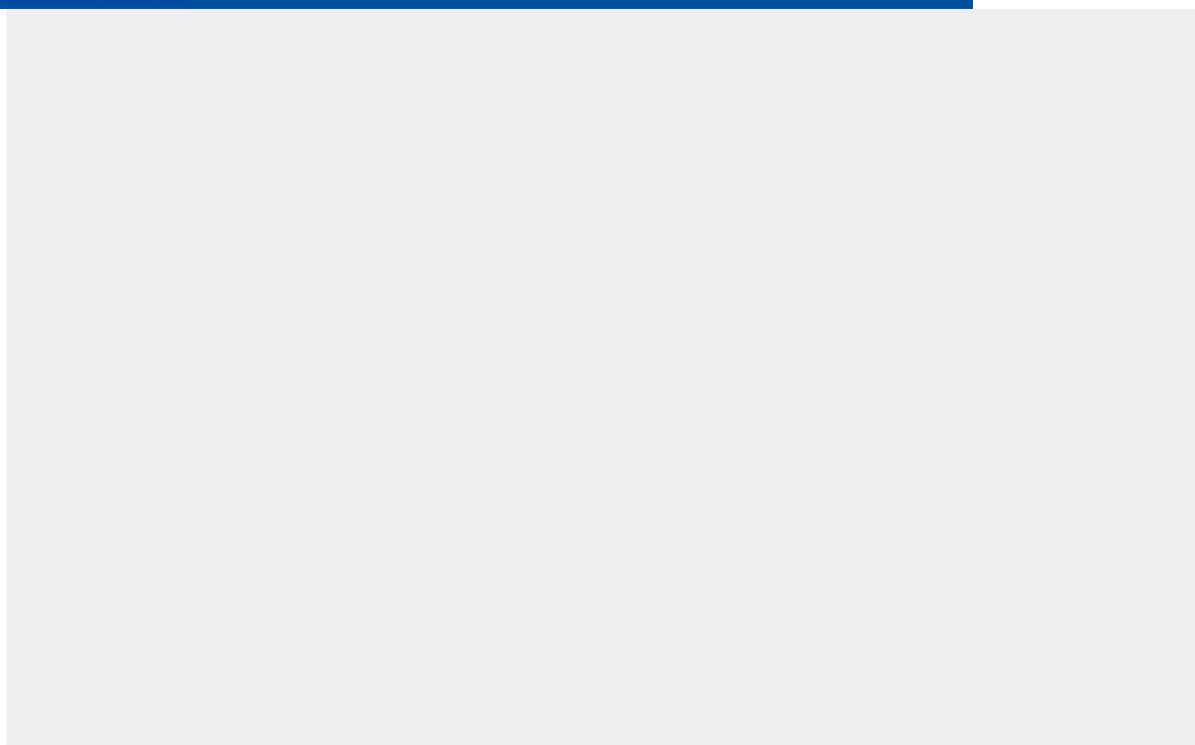
Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

**OPERA ET ORCHESTRE NATIONAL
MPT**

LE CORUM CS 89024

34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Comptes au 31/12/2025



Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	198 888	147 775	51 113	50 299
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	223 200	223 199	0	0
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage indust.	2 449 194	1 806 382	642 812	302 267
Autres immobilisations corporelles	1 652 935	1 508 907	144 028	115 074
Immobilisations en cours, avances et acptes	3 281		3 281	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	198		198	198
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	878 872		878 872	903 032
Autres immobilisations financières	8 163		8 163	8 163
ACTIF IMMOBILISE	5 414 731	3 686 264	1 728 467	1 379 032
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 620		1 620	15 171
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	181 863	4 427	177 437	168 221
Autres créances	1 896 674		1 896 674	556 256
Charges constatées d'avance	571 390		571 390	91 652
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	247 543		247 543	1 414 900
ACTIF CIRCULANT	2 899 090	4 427	2 894 664	2 246 199
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation				
TOTAL GENERAL	8 313 822	3 690 691	4 623 131	3 625 231

Exprimé en €			
Rubriques	31/12/2025	31/12/2024	
Fonds Asso. ss. droits reprise			
Dont Apports			
Legs, donations, ac controp. Actifs Immos.			
Primes d'émission, fusion, apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	(798 895)	(1 099 469)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	238 347	300 574	
Fonds Asso. Ac. Droits reprise			
Dont Apports			
Legs, Donations			
Subventions affectées			
Résultats ss. contrôle tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement	359 845	69 403	
Provisions réglementées			
Droits propriétaires (commodat)			
FONDS ASSOCIATIFS	(200 703)	(729 491)	
Comptes de liaison			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	86 500	87 108	
Provisions pour charges			
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement			
Fonds dédiés sur autres ressources	18 630	21 987	
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 215	13 951	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 766 006	1 853 256	
Dettes fiscales et sociales	1 670 172	1 766 932	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46 467	31 968	
Produits constatés d'avance	1 230 844	579 522	
DETTES	4 823 834	4 354 723	
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	4 623 131	3 625 231	

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 289 342		2 289 342	2 814 411
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	2 289 342		2 289 342	2 814 411
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 781 100	19 701 808
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			16 648	192 655
Collectes			454 494	392 854
Cotisations				
Autres produits			13 236	359
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			22 554 821	23 102 086
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements			73 787	28 000
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			6 279 006	6 719 862
Impôts, taxes et versements assimilés			250 310	265 323
Salaires et traitements			11 024 004	11 117 732
Charges sociales			4 207 303	4 326 507
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			198 774	109 404
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			950	3 477
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			14 891	
Autres charges			280 287	287 972
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			22 329 312	22 858 278
RESULTAT D'EXPLOITATION			225 508	243 808
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			15 372	24 408
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			15 372	24 408
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			5 891	9 766
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			5 891	9 766
RESULTAT FINANCIER			9 482	14 642
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			234 990	258 450

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		23 338
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		23 338
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		84 626
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 123
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		85 749
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-62 411
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 357	104 535
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	22 573 550	23 254 367
TOTAL DES CHARGES	22 335 203	22 953 793
EXCEDENT OU DEFICIT	238 347	300 574
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	46 009	33 226
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	46 009	33 226
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association. Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

L'objet de notre association est la promotion de l'Opéra et l'Orchestre National de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée par la création, la production, l'organisation, l'exploitation, la gestion, la formation à Montpellier et sa région de toutes activités : lyriques, symphoniques, chorégraphiques, audiovisuelles et télévisuelles.

Cette annexe se présente comme suit :

- 1 Faits caractéristiques de l'exercice
- 2 Règles et méthodes comptables
- 3 Mise à disposition gratuite
- 4 Information sur les rémunérations
- 5 Subventions d'investissement
- 6 Provisions pour risques
- 7 Fonds dédiés
- 8 Contributions volontaires en nature : CVN
- 9 Engagements financiers - Autres informations
- 10 Evènements " Post Clôture "
- 11 Continuité d'exploitation

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a tenu :

- 2 conseils d'administration sur l'exercice : le 8 juillet 2025 le 3 décembre 2025.
- 1 assemblée générale le 8 juillet 2025.

En termes d'effectif, l'association a comptabilisé 9 départs de salariés sur l'exercice dont :

- 1 licenciements
- 2 démissions
- 6 départs à la retraite

Sur cette même période, le nombre de recrutement se chiffre à 14 en remplacement des postes non pourvus ou laissés vacants.

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice 2025 s'élève à 190.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

- **Changement de méthode comptable :**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatifs à la modernisation des états financiers et à leurs modalités d'application,

l'entité a appliqué ces règlements pour la première fois à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

La première application de ces règlements constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 831-2 et 831-3 du PCG. En conséquence, l'annexe présente ci-dessous l'impact de ce changement sur les principaux postes des états financiers.

• **Référentiel comptable appliqué :**

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

• **Nature des changements introduits :**

Les principaux changements résultant de l'application de ces règlements portent notamment sur :

- la nouvelle définition et le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges résultant d'événements majeurs et inhabituels ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la mise en œuvre de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, ainsi que l'adaptation des rubriques de présentation correspondantes.

• **Modalités d'application :**

Conformément aux dispositions des règlements précités :

- les nouvelles règles ont été appliquées prospectivement à compter de l'exercice 2025 ;
- les comptes comparatifs de l'exercice précédent (N-1) n'ont pas été retraités au regard des nouvelles règles de reconnaissance et de classement, notamment en ce qui concerne la définition du résultat exceptionnel ;
- seuls des reclassements de présentation ont été effectués, lorsque nécessaire, afin d'assurer la comparabilité des états financiers entre les deux exercices au regard des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

L'application de ce nouveau règlement a un impact significatif pour le lecteur des comptes. Pour une meilleure information et comparabilité des comptes 2025, nous présentons dans le tableau ci-dessous les principaux reclassements portant sur les postes suivants:

Libellé opérations	2024		2025	
	N°compte	Montant	N°compte	Montant
Q/P Subvention virée au compte de résultat	77700000	14 930 €	74700000	81 955 €
IJ prévoyance Audiens Musiciens	79140100	52 253 €	64901000	74 027 €
IJ prévoyance Audiens Admin & OP	79142000	31 879 €	64902000	25 810 €
Taxe apprentissage	63120000	70 668 €	63330000	70 534 €
Pénalités, amendes, dommages et intérêts	67180000	1 200 €	65820000	7 135 €
Produits des cessions d'immobilisations	77500000	8 403 €	75700000	7 500 €
Indemnités d'assurance	79120000	4 780 €	75870000	4 180 €

• **Permanence des méthodes :**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice

précédent.

Immobilisations :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements selon leur durée de vie estimée.

Les acquisitions de partitions sont comptabilisées en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels : de 1 à 3 ans

Installation techniques matériel et outillage : de 5 à 10 ans

Agencements : de 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau informatique mobilier : de 1 à 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Engagement de retraites :

L'analyse s'appuie sur différents indicateurs et hypothèses :

- Méthode retenue : Rétrospective prorata temporis
- Age de la retraite : 64 ans : âge légal
- Hypothèse : IDR : Départ à l'initiative du salarié
- Coefficient de charges sociales : 1,41
- Taux d'actualisation : 3,40 % : IBOXX
- Taux de progression des salaires 1,50% (Estimation)
- Taux de rotation des salariés : Taux INSEE
- Table de mortalité retenue : INSEE (Table de mortalité année 2012-2016)
- Droits acquis : Conventionnel (plus favorable que la loi)
- Salaire de base mensuel : individuel (Salaire Brut)

L'engagement selon la méthode rétrospective s'élève à : **1 680 K€** au 31/12/2025.

L'option de comptabilisation de ces engagements n'a pas été retenue.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité :

Aucun changement notable de méthode à l'initiative de l'entité n'est intervenu au cours de l'exercice

Changement d'estimation :

Aucun changement notable d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Correction d'erreur :

Aucune correction d'erreur notable n'est intervenue au cours de l'exercice.

3- MISE A DISPOSITION GRATUITE

Montpellier Méditerranée Métropole met à disposition gratuitement un violon **Rogeri**. Cette mise à disposition n'est pas valorisée dans nos comptes.

4- INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS (loi 23/05/06)

Les membres du bureau exercent leurs fonctions bénévolement, ils ne perçoivent aucune rémunération.

Les rémunérations et indemnités des trois plus hauts cadres salariés (hors musiciens et choristes non cadres) sont, au titre de l'exercice les suivantes :

Directrice Générale148 800 €

Administratrice Générale.....103 995 €

Musicienne soliste.....90 365 €

5- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en fonds propres, elles font l'objet d'une reprise annuelle au compte de résultat selon le même rythme que les amortissements des biens qu'elles ont financés.

6- PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision pour risques demeure comptabilisée à la clôture de l'exercice, ce dossier ayant été résolu à l'amiable début 2026 il n'y aura pas de suite judiciaire, la provision sera donc intégralement reprise sur l'exercice 2026.

D'autre part, suite aux arrêts de la cour de cassation du 13 septembre 2023 qui écartent les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêt de travail et qui confirment le principe de primauté du droit européen sur le droit national, l'OONM a provisionné dans ses comptes une provision de 71K€.

La méthodologie adoptée est la suivante :

- Application rétroactive à compter de la saison 2018/2019, date à partir de laquelle l'OONM a cessé de compenser les pertes de congés payés suite aux arrêts de travail de longue maladie.
- Un montant a été provisionné pour les salariés toujours en poste et pour ceux qui ont quittés la structure
- Aucune décote n'a été appliquée à ce stade, seule une limitation à 80% de la rémunération brute a été

appliquée pour le calcul de la provision conformément à la loi DDADUE

7- FONDS DEDIES

Les fonds dédiés correspondent à la part des ressources non utilisée en raison d'annulations de spectacles.

Ils sont repris progressivement au fur et à mesure des reprogrammations des spectacles concernés.

Au 31 décembre 2025, aucun fonds dédié n'est comptabilisé dans les comptes.

7- CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Le montant des contributions en nature sur l'exercice 2025 s'élève à 46 009€ selon le détail fournit dans l'annexe « Détail des contributions volontaires » de cette plaquette.

8- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La ligne de cession de créances Dailly a été renouvelée sur l'exercice. Ce financement permet à l'OONM de pallier au décalage des versements des subventions.

Le montant de cette ligne est plafonné à 2 500K€. Au 31/12/2025, le montant de la ligne disponible est de 2 500K€.

Le coût financier des intérêts liés aux cessions de créances sur l'exercice 2025 s'élève à 5.9K€

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Conformément à la réglementation une information sur les fonds propres et les subventions d'investissement est jointe à la présente annexe.

9- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite aux élections municipale du mois de mars 2026, le conseil d'administration a été renouvelé, les membres du bureau seront renouvelés lors du prochain conseil d'administration du mois de juin 2026.

L'Etat au travers de la direction régionale des affaires culturelles Occitanie a indiqué une diminution prévisionnelle de sa subvention sur 2026.

10- CONTINUE D'EXPLOITATION

Conformément aux dispositions comptables en vigueur, les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, en cohérence avec les prévisions de trésorerie établies à l'horizon de l'exercice 2026. Ces prévisions font apparaître un solde de trésorerie positif tout au long de l'année, sous réserve de la réalisation de plusieurs conditions essentielles:

- Le versement effectif, en 2026, des subventions déjà notifiées pour l'exercice en cours
- L'octroi et le versement de la subvention complémentaire de 1 400 K€ de la part du conseil Régional Occitanie portant ainsi la dotation annuelle à 2.800 K€

Il convient de souligner que, malgré une trésorerie prévisionnelle positive, les fonds associatifs restent négatifs à hauteur de (201) K€. Cette situation est compensée temporairement par un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif.

Afin d'assurer la pérennité de l'activité, l'association entend poursuivre les échanges engagés avec ses

partenaires financeurs (Etat, Régions, collectivité territoriales) pour identifier et mobiliser les leviers permettant la résorption progressive du déficit. Cette stratégie inclura à la fois:

- Une revue des charges et des équilibres d'activité
- La recherche d'ajustements budgétaires

La situation de trésorerie, bien que sous contrainte, est à ce stade jugée maîtrisée et compatible avec la poursuite de l'exploitation, sous réserve du respect des hypothèses retenues.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	405 813		16 275
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 973 211		521 027
Installations générales, agenc., aménag.	894 473		31 146
Matériel de transport	97 440		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	594 864		35 026
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			3 281
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 559 988		590 480
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	198		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	911 194		47 767
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	911 392		47 767
TOTAL GENERAL	4 877 193		654 522

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			422 088	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		45 044	2 449 194	
Installations générales, agencements divers			925 619	
Matériel de transport			97 440	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		14	629 876	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			3 282	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		45 058	4 105 410	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			198	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		71 927	887 034	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		71 927	887 233	
TOTAL GENERAL		116 985	5 414 731	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	355 514	15 460		370 975
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	355 514	15 460		370 975
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 670 944	146 110	10 671	1 806 382
Installations générales, agenc. et aménag. divers	834 361	14 414		848 776
Matériel de transport	85 827	4 661		90 488
Matériel de bureau et informatique, mobilier	551 514	18 129		569 644
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 142 647	183 314	10 671	3 315 289
TOTAL GENERAL	3 498 161	198 774	10 671	3 686 264

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	87 108	14 891	15 500	86 500
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	21 987		3 357	18 630
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	109 095	14 891	18 857	105 130
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	4 625	950	1 148	4 427
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	4 625	950	1 148	4 427
TOTAL GENERAL	113 720	15 841	20 005	109 556
Dotations et reprises d'exploitation		15 841	20 005	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	878 872	36 139	842 733
Autres immobilisations financières	8 163	8 163	
Clients douteux ou litigieux	7 812	7 812	
Autres créances clients	174 051	174 051	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	46 796	46 796	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7 455	7 455	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	369 166	369 166	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	417	417	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 472 840	1 472 840	
Charges constatées d'avance	571 390	571 390	
TOTAL GENERAL	3 536 962	2 694 229	842 733

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	46 267
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	70 427
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 766 006	1 766 006		
Personnel et comptes rattachés	657 770	657 770		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	857 779	857 779		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	45 351	45 351		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	109 271	109 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	46 467	46 467		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 230 844	1 230 844		
TOTAL GENERAL	4 713 489	4 713 489		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40800000	FOURN FACTURES N/PARVENU	358 648,84	332 715,70	25 933,14
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		358 648,84	332 715,70	25 933,14
AUTRES DETTES				
46800000	DIVERS COMPTES CREDITEURS ET CHARGE	5 840,00		5 840,00
46860000	DIVERS CHARGES A PAYER/CD	31 968,00	31 968,00	
TOTAL AUTRES DETTES		37 808,00	31 968,00	5 840,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISION CONGES PAYES	277 175,48	290 738,07	-13 562,59
42860000	PERSONNEL CHARGES A PAYE	279 854,11	300 766,47	-20 912,36
43800000	REMB CPAM CENTRALISATION	-7 455,29	-13 544,00	6 088,71
43820000	CHARGES S/PROV. C.P.	99 898,22	112 531,64	-12 633,42
43860000	ORGANIS SOCIAUX CH A PAY	105 103,26	101 614,41	3 488,85
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		754 575,78	792 106,59	-37 530,81
TOTAL CHARGES A PAYER		1 151 032,62	1 156 790,29	-5 757,67

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENT FACTURES A ETABLIR	14 078,18	12 963,08	1 115,10
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		14 078,18	12 963,08	1 115,10
AUTRES CREANCES				
40980000	AVOIRS A RECEVOIR	388 234,86	11 492,99	376 741,87
TOTAL AUTRES CREANCES		388 234,86	11 492,99	376 741,87
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		402 313,04	24 456,07	377 856,97

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGE CONSTATEE D'AVANC	571 390,08	91 651,68	479 738,40
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		571 390,08	91 651,68	479 738,40
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUIT CONSTAT AVANCE	-1 230 844,44	-579 521,74	-651 322,70
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 230 844,44	-579 521,74	-651 322,70

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subv. d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donat. avec contrepartie d'actifs immo.				
- Legs				
- Subv. d'investis. affectées à des biens renouv.				
Ecarts de rééval. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 099 469	300 574		-798 895
Résultat de l'exercice	300 574	238 347	300 574	238 347
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subv. d'investis. sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de rééval. sur des biens avec droit de reprise				
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	69 403	372 397	81 955	359 845
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	-729 491	911 318	382 529	-200 703

Rubriques	A engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouv. ress. affectées	Montant restant à engager en fin d'exercice
Dons	21 987	3 357		18 630
Legs				
TOTAL GENERAL	21 987	3 357		18 630

N°	Financier	Date de versement	Affectation prévues	Montant perçu (€)	Quote part comptabilisée au 31/12/25	Solde Quote part à comptabiliser au 31/12/25
1	DRAC	30/10/2020	Equipements scéniques	80 000	51 297	28 703
2	DRAC	15/11/2024	Matériels techniques	36 999	10 178	26 821
3	3M	04/04/2025	Matériels techniques	338 000	65 534	272 466
4	CARSAT	06/06/2025	Matériels techniques	2 897	425	2 472
5	3M	08/08/2025	Matériels techniques	31 500	2 118	29 383
TOTAL GENERAL				489 396	129 552	359 844

Detail des contributions
volontaires en nature

Rubriques	Méthode de valorisation	Montant
Cabiron (Restauration)	Coût de revient	3 644
Château Pourcel (Restauration)	Coût de revient	3 000
Noilly Prat (Cocktail)	Coût de revient	2 750
Château de Flaugergues (Vins)	Coût de revient	740
Château de l'Engarran (Vins)	Coût de revient	540
Louise et Juliette (Loc.Couverts)	Coût de revient	4 455
AD Sud Réception (Loc.chaises)	Coût de revient	1 611
Jean Fleurs (Fleurs)	Coût de revient	2 500
Decor et Sens (Publicité)	Coût de revient	2 800
Au Cadre Doré (Encadrement)	Coût de revient	525
Pianorama (Piano)	Coût de revient	700
Moureaux Photographe (Photos)	Coût de revient	1 860
Hôtel des ventes (Enchères)	Coût de revient	2 000
Flora Bora (Loc.Plantes)	Coût de revient	3 500
Marie Fayard (Cours Yoga)	Coût de revient	833
Christophe Héral (Compositeur)	Coût de revient	1 800
Daumas Gassac (Vins)	Coût de revient	850
Epitech (Dev.numérique)	Coût de revient	11 900
TOTAL GENERAL		46 009